

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
 Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 Jean-François Chabot
 Poste n° 5 David Leblanc
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Méli-Mélo
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITO

En 2014, notre MRC va entreprendre les travaux en vue de la mise en place d'un plan de développement de la zone agricole. Il est prévu que le dépôt sera fait en 2015.

Un PDZA, c'est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

St-Anaclet représente 25 % de la production agricole de la MRC Rimouski-Neigette et c'est aussi parmi les meilleures terres agricoles de la région, d'où l'importance d'un tel plan pour notre municipalité. Le PDZA vise à faire un portrait de la situation en identifiant les productions présentes sur notre territoire, le nombre d'entreprises, l'âge de nos exploitants, la présence de relève, la possibilité de nouvelles productions, les terres en friche, les contraintes et les opportunités sur notre territoire.

Comment habite-t-on notre zone agricole? En permettant aux entreprises existantes de se développer, d'avoir une relève, d'avoir la possibilité d'exploiter de petites productions, de favoriser l'agrotourisme et les tables champêtres, de favoriser le développement de nouveaux produits et la transformation alimentaire.

L'élément le plus important du PDZA est le plan de mise en œuvre. C'est l'engagement que prend chacun des partenaires à travailler pour que notre zone agricole soit la plus prospère possible. On parle souvent d'occupation du territoire et de ruralité mais voilà qu'un tel plan nous permettra de passer de la parole aux actes.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 3 février 2014

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre que l'adoption du règlement 423-2014 concernant le code d'éthique des élus municipaux sera proposée à une prochaine réunion.

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure du 57, rue Bérubé. (Rés. 2014-02-23)

Les élus municipaux autorisent l'envoi d'un constat d'infraction au propriétaire du 329, rang 4 Ouest. (Rés. 2014-02-24)

Les élus municipaux autorisent l'envoi de constats d'infraction à certains clients pour des factures non réglées. (Rés. 2014-02-25)

Les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec d'agir dans le dossier de la construction d'un nouveau pont sur la Rivière Neigette à la hauteur du pont couvert. (Rés. 2014-02-26)

Les élus municipaux demandent au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour les travaux que nous devons exécuter au cours de l'année 2014 et ils autorisent le directeur des travaux publics ou le directeur général à signer les permis. (Rés. 2014-02-27)

Le conseil municipal envoie un témoignage de condoléances et de support aux gens de L'Isle-Verte.

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

En 2013, nous avons fait l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau et ils ont tous été distribués en un rien de temps. Nous désirons faire une nouvelle distribution en 2014 mais avant nous voulons connaître les personnes intéressées à en faire l'acquisition pour ne pas rester avec une quantité de barils sur les bras. Les barils seront distribués selon l'ordre de la réservation et le nombre de réservation est limité à 50 (un seul baril par résidence).

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 2 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : avril 2014
Tombée des articles : 20 mars 2014
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.



: vidanges



: recyclage



: compostage

HORAIRE DES COLLECTES

mars 2014



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

avril 2014



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

COMPTES DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 13 mars, la deuxième au 12 juin alors que la troisième est arrêtée au 11 septembre 2014.

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques post-datés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois (3) chèques post-datés représente la meilleure solution.

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **NOUS N'AVONS PLUS LE SERVICE INTERAC.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi 13 mars, de 8 h 30 à 18 h sans interruption.

MÉLI-MÉLO



Question 2 : Le port du casque de sécurité est-il obligatoire pour circuler à vélo?

Réponse : NON! Mais il est fortement recommandé.

Le port du casque de sécurité est obligatoire seulement pour circuler à vélo à assistance électrique. La loi actuelle oblige le port du casque sur tout véhicule à moteur à essence ou électrique seulement. Toutefois, il est **fortement recommandé** de le porter pour circuler à vélo non assisté en tout temps. Ce casque peut vous sauver la vie!

Question 3

Lorsque, pour traverser la rue, un piéton s'engage dans une voie de passage réservée aux piétons, l'automobiliste ...

- A) doit donner priorité au piéton seulement si ce dernier a déjà un pied dans la voie réservée
- B) a le choix de céder le passage au piéton ou non
- C) doit céder le passage au piéton sous peine de contravention



DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, ministère des Ressources naturelles est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».

Début d'emploi : Fin avril

Durée : 12 à 25 jours

Salaire horaire : 18,94 \$



Pour plus d'informations et pour vous inscrire :

Le formulaire « Offre de service abrégé » est disponible sur la page d'accueil du site web :

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Transmettre le formulaire ou votre curriculum vitae, par courriel : pepinieredesainte-luce@mrn.gouv.qc.ca par la poste : 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0 Pour obtenir un formulaire : ☎ 418 739-4819 poste 0

SERVICES MUNICIPAUX

C.C.U

Le comité consultatif d'urbanisme recherche toujours de nouveaux membres!

Présentement, le comité a besoin de nouveaux membres puisque deux membres sont devenus élus municipaux et qu'ils ne peuvent plus faire partie du comité. C'est pourquoi il invite à nouveau la population à soumettre leur candidature. Le comité est composé de citoyens de la municipalité et d'un membre du Conseil municipal. Le but premier du comité est d'éclairer et de faciliter la prise de décision du Conseil municipal en matière d'urbanisme.

Les personnes désireuses de s'impliquer doivent communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Emmanuel Fournier.

Animaux de compagnie, un choix qui ne s'impose pas aux autres!

La présence d'animaux de compagnie sur le territoire a amené le conseil municipal a adopté une réglementation pour s'assurer de la sécurité et de la quiétude de ses résidents. La négligence de certains propriétaires n'est pas étrangère à l'adoption de ce règlement. À chaque année, le service d'inspection de la municipalité doit intervenir pour des problèmes liés à la présence d'animaux de compagnie. Bien entendu, certaines espèces sont plus dérangeantes que d'autres. Les animaux d'intérieur font rarement l'objet de plainte. Le meilleur ami de l'homme, le chien est probablement celui qui peut causer le plus de soucis au voisinage.

Voici une partie de ce que contient le **règlement sur les animaux de compagnie (286-2002)** :

Article 12 **Licence de chien**

- 12.1** Tout gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, à chaque année, le faire enregistrer, numéroter, décrire et licencier. Cet enregistrement se fait au bureau de la municipalité.

Article 16 **Nuisances**

16.1 Nuisances générales

Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

- A) Le fait, pour un chien, d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes;
- B) Le fait, pour un animal, de causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- C) Le fait, pour un animal, de fouiller dans les ordures ménagères;
- D) Le fait, pour un chien, de se trouver dans les endroits publics avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- E) Le fait, pour un gardien, de laisser uriner son animal sur une pelouse ou un arrangement floral d'une place publique ou d'une propriété privée autre que la sienne;
- F) Le fait, pour un gardien, d'omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matières fécales de son animal;
- G) Le fait, pour un animal, d'errer sur la place publique ou sur toute propriété privée, sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de ladite propriété.

Pour avoir plus de détails sur ce règlement ou pour toute autre question sur la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'inspection.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Installations septiques : nouvelles normes proposées

Le MDDEFP a annoncé la publication du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées à la *Gazette officielle du Québec*, aux fins d'une consultation publique de 60 jours.

Les modifications proposées visent à assurer une meilleure protection des lacs, des prises d'eau et des puits municipaux, et à faciliter les démarches de mise aux normes effectuées par les municipalités.

Ces modifications réglementaires permettront aussi de mieux contrôler la problématique des algues bleu-vert dans les plans d'eau et d'éviter la contamination des sources d'eau potable par les eaux usées des résidences isolées.

Le gouvernement du Québec consulte la population et les intervenants du domaine afin de s'assurer que les dispositions qui seront introduites dans le règlement traduiront bien l'ensemble de leurs préoccupations.

La consultation publique a débuté le **13 février** et se poursuivra jusqu'au **13 avril 2014**.

Le projet de règlement et les modalités relatives à la consultation sont disponibles sur le site Web du MDDEFP en cliquant **ICI**. Pour ce faire, consultez l'article sur le site WEB de St-Anaclet.

Avec l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, certains propriétaires se verront dans l'obligation de mettre aux normes leur installation septique. Les travaux nécessaires peuvent être admissibles à un crédit d'impôt dans le cadre du programme ÉcoRénov, si une entente est conclue entre l'entrepreneur qualifié et le propriétaire avant le 1^{er} novembre 2014. (consulter **l'article ÉcoRénov** du journal Contact de février).

André Lévesque, président ☎ 418 722-9637

Chers membres,

Je vous avise que je quitte mon poste de responsable de la bibliothèque pour une courte période. Le printemps est un moment de bonheur, les bourgeons, les couleurs, la nature renaît, plus belle que jamais. À cette même période un nouveau membre de ma famille verra le jour, ce qui m'empêchera de célébrer avec vous le retour du beau temps et de la chaleur. Je demeurerai cependant active à la bibliothèque autant que possible pendant ce moment.

Je suis certaine que mon remplaçant(e) saura vous accueillir et répondre à vos besoins. J'ai déjà hâte de vous revoir.

J'aimerais féliciter par la même occasion **Laurie Valois, grande gagnante** du concours créatif d'automne ayant pour thème «*histoire d'automne*».

Veillez prendre note que plusieurs nouveautés sont entrées à la bibliothèque durant le dernier mois. Venez vite les découvrir sur notre table des nouveautés.

Concours créatif

Puisque peu de photos nous ont été remises, le concours créatif se poursuit jusqu'au 25 mars 2014.

On cherche votre meilleur cliché hivernal! Vous devez déposer vos photos avant le 25 directement à la bibliothèque ou encore sur notre boîte courriel bibliostanaclet@hotmail.com. Une exposition de toutes les photos recueillies aura lieu en mars. Prix mystère au gagnant.

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque

Bonjour à vous tous et toutes,

Comme mentionné dans le dernier Contact, la Fabrique de Saint-Anaclet est toujours à la recherche d'un locataire pour les bureaux à l'étage du presbytère. Nous comptons sur vous pour être à l'affût de toutes personnes ou entreprises qui se chercheraient des locaux dans notre secteur. Merci de les renseigner en fournissant l'information.

Vous avez sûrement trouvé dans votre Contact, l'enveloppe de la campagne de la capitation. Vous trouverez dans cette enveloppe les résultats financiers pour l'année 2013. Prenez le temps de bien les regarder et surtout de les analyser. Comme mentionné dans le dernier Contact, quelques grandes lignes sont à souligner. Les revenus en rapport aux funérailles et inhumations ont été plus élevés que lors d'une année moyenne. Nos revenus de locations de salle et locaux sont aussi appréciables. Ce dernier poste subira une forte baisse en 2014 à moins que nous trouvions un nouveau locataire. Concernant les dépenses de chauffage, ça demeure le gouffre sans fond grâce à nos pétrolières. Seulement dans les deux premiers mois de l'année financière 2014, les coûts d'huile sont déjà à plus de 12 000 \$. Votre assemblée de Fabrique regarde des alternatives moins onéreuses pour le chauffage afin de remplacer les systèmes en place. Nous devrions avoir des propositions intéressantes dans les prochaines semaines et si nous décidions de procéder et bien vous serez informé dans les prochains messages du Contact.

En terminant, un projet pour améliorer l'entrée du cimetière près du centre communautaire est en devenir. Puisque l'entrée et les lots situés sur le côté nord de la rangée familiale nouvelle A sont contigus, nous avons remarqué que des véhicules circulent sur l'espace réservé aux lots. Aussi nous envisageons placer une haie de spirées à la limite nord des lots afin de conserver le trafic dans l'allée. Si vous avez des spirées à donner ou si vous désirez contribuer pour se procurer ces plantes, juste nous aviser au presbytère afin de prendre vos coordonnées et faire le suivi.

Salutations cordiales,



Maurice Lepage, Président



Noms de famille à St-Anaclet : reflets de changements démographiques et sociaux

Ste-Luce a ses Desrosiers et Dechamplain, Ste-Blandine ses Proulx et Brisson, Rimouski ses Lepage. St-Anaclet a ses Lavoie, St-Laurent et Ruest. La répartition des noms de familles (patronymes dans un système de transmission des noms de famille par les pères) illustre les changements sociaux, notamment ceux qui résultent de l'urbanisation, de la mutation de la cellule familiale et de la mobilité des personnes. Le tableau ci-dessous permet de comparer deux répartitions des 20 noms de familles les plus fréquents à St-Anaclet : celle des registres religieux de la paroisse depuis la fondation en 1859 et celle de la liste électorale de 2013.

Baptêmes, mariages et sépultures : 7 288 événements de 1859 à 2006					Noms de famille en 2013 : liste électorale de 2 296 noms			
	Nom	Nb	%	% cumul	Nom	Nb	%	% cumul
1	Lavoie	915	7,7%	7,7%	Proulx	76	3,3%	3,3%
2	St-Laurent	804	6,8%	14,5%	Levesque	74	3,2%	6,5%
3	Ruest	638	5,4%	19,9%	Lavoie	68	3,0%	9,5%
4	Proulx	577	4,9%	24,7%	Fournier	51	2,2%	11,7%
5	Banville	469	3,9%	28,7%	Côté	50	2,2%	13,9%
6	Gagné	437	3,7%	32,4%	Ouellet	48	2,1%	16,0%
7	Brisson	392	3,3%	35,7%	Ruest	42	1,8%	17,8%
8	Roy	340	2,9%	38,5%	Bélangier	41	1,8%	19,6%
9	Heppell	337	2,8%	41,4%	Gagné	40	1,7%	21,3%
10	Bouillon	331	2,8%	44,2%	Dubé	38	1,7%	23,0%
11	Ross	314	2,7%	46,8%	St-Laurent	38	1,7%	24,7%
12	Pineau	308	2,6%	49,4%	Rioux	35	1,5%	26,2%
13	Ouellet	294	2,5%	51,9%	Gagnon	33	1,4%	27,6%
14	Levesque	280	2,4%	54,3%	Lepage	31	1,4%	29,0%
15	Poirier	280	2,4%	56,6%	Roy	30	1,3%	30,3%
16	Vignola	265	2,2%	58,9%	St-Pierre	28	1,2%	31,5%
17	Bélangier	176	1,5%	60,3%	Couture	25	1,1%	32,6%
18	Paquet	173	1,5%	61,8%	Beaulieu	24	1,1%	33,6%
19	Gagnon	165	1,4%	63,2%	Bérubé	23	1,0%	34,6%
20	Lepage	163	1,4%	64,6%	Fortin	23	1,0%	35,6%

Quelques observations

- **Fort étalement des noms de famille et augmentation de leur diversité** : 65 % des 7 288 événements (baptêmes, mariages et sépultures) sont concentrés dans 20 patronymes depuis 1859 alors qu'en 2013, cette concentration est réduite à 36 %. Ajoutons que chez les 2 296 électeurs (18 ans et plus sur une population totale d'environ 3 050 en 2013), on dénombre **505 noms de famille différents** dont 243 personnes uniques (10,6 %) à porter leur nom. Finie l'époque des grandes lignées et de leur position immuable dans le milieu. Voilà un effet de l'urbanisation et de la mobilité des personnes, phénomènes observables depuis les années 1970 : la moitié de la population de St-Anaclet est renouvelée à chaque décennie.
- **Évolution de la distribution des noms de famille** : les Lavoie, St-Laurent et Ruest cèdent leur place à d'autres patronymes. Les membres de lignées nombreuses (Banville, Brisson, Heppell, Pineau) se raréfient alors que d'autres (les Proulx, Levesque, Fournier, Côté, Dubé) sont plus nombreux. Et de nouveaux noms apparaissent dans le décor.

Voilà matière à réflexion pour des sociologues et généalogistes...

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine (patrimoine-anaclet@hotmail.com)



Bonjour à tous,

Les Jardins de Lessard sont des jardinets communautaires situés sur la rue Lavoie, derrière la cantine ASL. Bien que les habitants de Saint-Anaclet aient la priorité,

il est également possible à des résidents d'autres municipalités de louer un jardinet pour l'été lorsqu'il reste des emplacements.

Procédure et coût

Pour louer un jardinet, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com ou encore réserver votre place en laissant votre nom et vos coordonnées au bureau municipal ou à l'épicerie. Il en coûte 15 \$ pour un jardinet de 6 mètres par 3 mètres (20 pieds par 10 pieds) et 10 \$ pour un jardinet de 3 mètres par 3 mètres (10 pieds par 10 pieds). Cette année, deux jardins surélevés seront offerts au coût de 15 \$. Mentionnez vos préférences lorsqu'on vous contactera. Les personnes qui comptaient déjà parmi nos jardiniers ont la priorité sur leur ancien jardinet.

Recherche de bénévoles

Le comité du jardin est à la recherche de bénévoles pour participer aux décisions concernant le jardin. Actuellement, trois personnes sont actives sur le comité, mais nous aimerions qu'encore deux ou trois personnes se joignent à nous. Il n'est pas nécessaire de cultiver un jardin pour faire partie du comité.

Compostage

Avec l'arrivée du compostage municipal, nous réalisons que les bacs de compost noirs ne nous seront plus utiles. Nous remercions tous ceux qui nous en avaient offert, mais s'ils le désirent, ils pourront les récupérer dès le printemps.

Objectifs de l'été 2014

Cet été, en plus d'offrir un deuxième jardin surélevé, nous désirons ajouter une deuxième sortie d'eau pour faciliter l'arrosage du verger et des arbustes plantés l'été dernier. Aussi, une table pourrait agrémenter nos bancs situés près de la rivière. Enfin, une bonne partie du budget servira à amender le sol.

À bientôt,

Les membres du comité des Jardins de Lessard

DÉLIT DE FUITE : RESPONSABILITÉS, SANCTIONS ET INDEMNISATION

Voici la suite de la chronique parue dans l'édition de février 2014

Ignorer ces démarches peut entraîner pour la personne ayant quitté les lieux une amende de 200 \$ à 600 \$ plus l'inscription de 9 points au dossier de conduite de cette personne. Des accusations au criminel peuvent aussi être portées contre le conducteur du véhicule qui quitte le lieu d'une collision dans lequel il est impliqué s'il le fait dans le but de cacher qu'il n'a pas de permis de conduire valide, qu'il est en état de conduite avec les capacités affaiblies, que le véhicule soit non immatriculé ou volé, non assuré, ou pour avoir causé des blessures graves ou mortelles au(x) passager (s) de l'autre véhicule.

À noter que comme propriétaire d'un véhicule automobile circulant au Québec vous devez, en vertu de la Loi de l'Assurance Automobile du Québec, avoir une police d'assurance responsabilité civile d'au moins 50 000 \$. Cette police couvre les dommages matériels que vous pourriez causer à autrui.

Pour les victimes de délit de fuite, non-assurés pour le délit de fuite, la SAAQ permet une indemnisation des dommages matériels. Il y a des règles à respecter et vous pourrez consulter l'information en allant au www.saaq.gouv.qc.ca

Il est à noter que certains conducteurs fautifs croient à tort que se sauver des lieux d'un accident leur permettra de s'en sortir ...Heureusement, avec l'avènement des cellulaires, certains conducteurs se font identifier de même que leur véhicule endommagé.

Sergente Chantal Joubert

Coordonnatrice aux relations avec la communauté et Prévention

Poste SQ de la MRC Rimouski-Neigette

11 rue St-Laurent Ouest Rimouski, G5L 8B5
418 721-7308

chantal.joubert@surete.qc.ca

ORGANISMES



**LE CLUB DES 50 ANS ET+
DE ST-ANACLET**

Affilié au Carrefour 50+du Québec

AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres actifs et membres conjoints du
Club des 50 ans et plus de St-Anaclet.
La vérification des cartes se fera à l'entrée.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Jeudi 3 avril 2014 à 19 h 30
Au local des 50 ans et plus
Centre communautaire
Régis-St-Laurent**

*Des formulaires de mise en candidature seront disponibles auprès du
C.A.*

Et au local des 50 ans et plus, 3 postes à combler.

*Tout membre actif qui désire poser sa candidature à titre
d'administrateur*

*doit faire parvenir au secrétaire du club un formulaire de mise en
candidature*

*au plus tard cinq jours ouvrables avant la date fixée pour
l'assemblée générale.*

**Pour informations, n'hésitez pas à me contacter : Alain Lavoie
418 723-2589**



CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le club a terminé ses 42 ans d'existence. Pendant toutes ces années, des membres bénévoles ont participé à le garder actif et intéressant. Pour la prochaine année, encore une fois, il faudra l'implication de membres au conseil d'administration.

Plusieurs s'impliquent à divers niveaux pour réaliser les activités générées par le club; les tâches sont partagées avec une grande équipe.

Cependant, un minimum de cinq et un maximum de 9 membres élus en assemblée générale s'avèrent une condition essentielle pour former un conseil d'administration formellement reconnu.

Pour cette année 2014, trois nouveaux membres devront obligatoirement être élus à la prochaine assemblée.

Pour se porter candidat, il faut être membre et déposer sa candidature appuyée par deux autres membres au moins une semaine avant l'assemblée générale et au cours de laquelle ils seront élus. Pour se procurer des formulaires, se présenter au local du club situé au centre communautaire les jeudis en après-midi ou appeler au 418 724-7076 ou au 418 723-2589.

L'assemblée générale aura lieu au local du club le 3 avril 2014 à 19 h 30. Le droit de vote est réservé aux membres.

Bienvenue à tous et toutes.

Jacqueline Lévesque, présidente

FERMIÈRES DE ST-ANACLET

Le cercle de Fermières de St-Anaclet tiendra sa réunion mensuelle mercredi le 19 mars au local et à l'heure habituel. Suivra une partie récréative. Amène ta bonne humeur et ton sourire.

À noter les dates des ateliers donnés en mars :

- ☞ Peinture sur tissu le 3 mars
- ☞ Dentelle sur fuseaux le 5 mars
- ☞ Sac à dos avec goupille le 18 mars

Augustine Lavoie, 418 723-1519, communication

AFÉAS

Souper JOURNÉE DE LA FEMME

L'AFEAS de St-Anaclet tiendra son traditionnel souper rencontre de la Journée de la Femme le 6 mars prochain.

En ce temps de Carnaval, l'AFEAS a opté pour une formule à caractère amical et convivial sous le thème de la magie avec, comme artiste invité, le très connu Bob Arseneault, magicien.

C'est un rendez-vous

Le 6 mars à 18 h 30 à la salle Réal-Lamontagne

Le coût est de 20 \$ pour le souper et la soirée.

Billets : Jeannine Marquis : 418 724-9894, Yolande Horth : 418 724-0409, Raymonde Vandal : 418 723-4125, Anita Pelletier : 418 723-9478

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Dégustation de fromages et mousses de fruits de mer.

Le Club Lions de Saint-Anaclet vous invite à sa traditionnelle **dégustation de fromages et mousses de fruits de mer** qui se tiendra **le samedi 29 mars 2014** à 20 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Cette dégustation sera suivie du très populaire spectacle de « lipsing » des membres du Club et d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon.

Les billets sont en vente au coût de 17,50 \$ auprès des membres du Club Lions et à l'entrée.

Pour de plus amples informations ou réservation, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Nous vous remercions de votre attention et espérons vous compter parmi nous le 29 mars prochain.

Lion Gaétan Pelletier, comité Publicité au tél.
418 722-7685

SERVICE D'INFORMATION AUX AÎNÉS

Bail et sa résiliation

Question : Peut-on résilier un bail pour déménager dans une résidence pour personnes âgées?

Réponse :

Le Code civil prévoit des mesures particulières pour résilier un bail avant son expiration.

Par exemple :

- soit par une entente avec le locateur;
- soit que le logement est reloué durant le délai prescrit;
- soit que le locataire obtienne un loyer modique;
- soit que le locataire doive quitter à cause d'un handicap;
- soit par le décès du locataire et pour une personne aînée, le départ pour une raison de santé dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans une ressource intermédiaire (RI), dans une résidence privée pour aînés où lui sont offerts des soins infirmiers ou des services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé.

Le délai de l'avis de résiliation est de **2 mois maximum**.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Le locataire doit fournir avec l'avis du locateur une attestation de l'autorité concernée pour que la résiliation prenne effet. Lorsqu'il s'agit d'un aîné, le certificat d'une personne autorisée assure que les conditions nécessitant son admission dans un lieu d'hébergement soient remplies.

Aspect financier

Le locataire ne peut payer plus de **deux mois** suite à l'avis de résiliation identifié à la nature du service.

Le locataire n'aura plus à payer les frais relatifs aux services fournis à la personne par le locateur qui apparaissent dans l'annexe appropriée du formulaire obligatoire du bail.

*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en mars au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

6 mars 11 h 30 : Dîner rencontre. Dans le cadre du Carnaval de St-Anaclet, **après-midi des aînés**, bingo et tire sur la neige

13 mars 13 h 30 : Conférence de monsieur **Denis Proulx** sur son pèlerinage à **Compostelle**

20 mars 11 h 30 : Dîner rencontre. **La Vie montante**

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et elles sont gratuites. Bienvenue à tous!

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

LOGEMENTS À LOUER

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) situé au 30, rue du Collège dispose de **deux logements 3 1/2**.

Les principaux critères pour être admissible sont :

- Demeurer sur notre territoire de sélection depuis 12 mois au cours des 24 derniers mois,
- Être citoyen canadien,
- Avoir plus de 50 ans,
- Un revenu annuel n'excédant pas 22,500 \$,
- La valeur des biens doit respecter le maximum déterminé par l'organisme,
- Peut subvenir à ses besoins quotidiens de façon autonome ou disposer du soutien nécessaire...

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538.

Contact page 11

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

TOURNOI DE BEU



La ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet organise un important tournoi de beu, le samedi 15 mars prochain au pavillon de la jeunesse de Ste-Blandine. Les inscriptions seront prises de 19 h à 20 h. Le coût est de 16 \$ par équipe dans les classes A, B et C. Toutes les inscriptions seront remises en bourses et de nombreux prix de présence seront distribués. Une cinquantaine d'équipes sont attendues. Pour informations, communiquez avec Joël Proulx au 418 724-4899.

CARNAVAL DE SAINT-ANACLET



**BALOURS VOUS INVITE À
PARTICIPER AU
CARNAVAL DU 28 FÉVRIER
AU 9 MARS 2014.**

**SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE
AUX LETTRES POUR LE
DÉPLIANT DU CARNAVAL.**

COORDONNATEUR DE SOCCER RECHERCHÉ

Le club de soccer LES DRAGONS DE SAINT-ANACLET est à la recherche d'une personne pour s'occuper de la coordination du soccer pour la période estivale 2014. Cette personne devra posséder un bon sens des responsabilités, de planification et avoir de l'entregent. Elle agira sous la supervision des membres du comité du club et du service des loisirs et de la culture de la municipalité.



Les tâches du coordonnateur seront de planifier les horaires des entraînements des équipes du club, superviser les activités (entraînements, tournois) et servir de lien entre son club, la ligue où son club évoluera ainsi que l'Association Régionale de Soccer de l'Est du Québec. L'entrée en fonction est pour bientôt. Pour toutes informations concernant ce poste, communiquez avec Carl au 725-5389. Vous devez envoyer votre c.v. au bureau municipal, 318, rue Principale Ouest, Saint-Anaclet, G0K 1H0

COURS DE MISE EN FORME

Ballon thérapeutique

Pour le renforcement des abdominaux, fessiers, membres supérieurs et inférieurs, la coordination, l'équilibre, le cardio, le tout sur musique.

Durée : 8 semaines

Coût : 45 \$

Début : 19 mars au 7 mai 2014

Heure : le mercredi à 19 h 45

Pour inscription; Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique au 418 775-6755.



REMERCIEMENTS

Les employés du local des jeunes 12-17 ainsi que les utilisateurs du local tiennent à remercier leurs généreux commanditaires. Grâce à eux, ils peuvent bénéficier d'un nouveau téléviseur ainsi que le câble lors de leur visite, que ce soit pour jouer au billard, au ping-pong et, etc. ou après une bonne séance de patinage. Tous les usagers du local sont très heureux de cette nouvelle acquisition.



Un merci tout spécial au club Lions, à la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, Dessins techniques S.D, Les services DED, Dénéigement Frederick Gagnon, Chauffage Robin Pelletier, Carrxpert Jacques Lévesque, Excavation Langis Proulx, Métal du Golfe, Coiffure Marie-Diane, Coiffure Louise Fiola, Massothérapie Nancy Fiola ainsi que la municipalité de Saint-Anaclet.

Karène Thibault, animatrice au local des jeunes

RÉCITS ET CHRONIQUES DE CHEZ NOUS

- Parce qu'on a tous des histoires qui valent la peine d'être racontées

Initié par le centre d'artistes Caravansérail, Récits et chroniques de chez nous est un projet d'introduction à la bande dessinée offert aux citoyens de St-Anaclet, Ste-Blandine et St-Marcellin. Au cours de deux rencontres (une soirée de formation et une journée de création), les participants profiteront du support d'un bédéiste professionnel pour scénariser leur histoire et créer leur propre planche de bande dessinée. Ne manquez pas cette expérience de création unique qui se tiendra le mardi 22 avril de 19 h à 20 h 30, puis le 27 avril de 10 h à 15 h 30. L'activité est gratuite et s'adresse à toute la famille.

Pour plus de renseignements ou inscription : Centre d'artistes Caravansérail : 418 722-0846 communication@caravanserail.org